

1

(N^o 207.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. Eug. DE SMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Laurent Simons.

MESSIEURS,

Par requête du 24 avril 1836, le sieur Laurent Simons, maître boulanger, à Anvers, demande des lettres de naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Zevenbergen (Brabant hollandais), le 12 janvier 1802 : marié et domicilié à Anvers depuis 1825. Son état de boulanger lui procure une existence honnête.

Les autorités consultées sont d'avis que la naturalisation pourrait lui être accordée, d'autant plus qu'il eût pu obtenir l'indigénat s'il avait en temps utile usé du bénéfice de la loi du 22 septembre 1835.

Le rapporteur,
EUG. DE SMET.

Le président,
DU BUS AÎNÉ.